

**Délibération n° BUR. – 38 – 20 octobre 2017 – Avis relatif à plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, portant sur l'orthoptie.**

Par lettre en date du 27 septembre 2017, notifiée le 29 septembre 2017, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, plusieurs propositions de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, portant sur l'orthoptie.

En application de l'avenant n°12 à la convention nationale des orthoptistes libéraux, signé le 19 avril 2017 et publié au Journal officiel du 23 juin 2017, l'UNCAM propose de modifier la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP).

L'UNOCAM prend acte de ces propositions.

**Délibération adoptée à l'unanimité**